Valence Romans Agglo
Direction de l'Assainissement, Eaux Pluviales et Rivières

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Entretien mécanique de la végétation sur les ouvrages et cours d'eau de Valence Romans Agglo

Règlement de la consultation (RC)

Commun au 2 lots

Consultation n°	**261595**
Date limite de remise des plis	**03/12/ 2026 à 12 heures 00**

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Valence Romans Agglo
Direction Assainissement, Eaux Pluviales et Rivières
Service GEMAPI
Représentant : Le Pouvoir Adjudicateur ou son représentant ayant reçu délégation
Adresse :
1 place Jacques Brel
26000 VALENCE

- **Description de la prestation :**

La présente consultation a pour objet la passation d'un accord-cadre à bons de commandes pour l'entretien mécanique de la végétation sur les ouvrages hydrauliques et cours d'eau du territoire de Valence Romans Agglo.

CPV	Libellé CPV
77211500-7	Services d'élagage
77312100-1	Services de désherbage

- **Lieu d'exécution :**

- **Lot 1** Intervention sur l'ensemble du territoire de Valence Romans Agglo

- **Lot 2** Intervention sur les cours d'eau affluents du Rhône.

- **Type du contrat :**

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée et est donc régie par les articles R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique.

- **Allotissement :**

La consultation est allotie en application de l'article L2113-10 du Code de la Commande Publique.

2 lots sont ainsi définis :

- **Lot n°1 :** AC mono-attributaire à bons de commande : Prestations d'entretien de la végétation avec intervention d'engins mécanisés de type robots broyeurs

- **Lot n°2 :** AC mono-attributaire à bons de commande : Prestations d'entretien de la végétation avec intervention d'engins mécanisés - Secteur Rhône

- **Montant du marché**

Type	Objet et forme
Lot n°1	Avec montant minimum : 1 000 € HT/an / avec montant maximum : 10 000 € HT/an
Lot n°2	Sans montant minimum / avec montant maximum : 25 000 € HT/an

- **Durée**

La durée du présent accord-cadre est de **1 an** à compter de la date de sa notification, renouvelable 1 fois **10 mois.**

Déclenchement de la reconduction :

- au plus tôt à la date à laquelle le montant maximum de la période sera atteint,

ou

- au plus tard au terme d'un délai de 1 an à compter de sa date de notification).

Modalités de la reconduction :

- par lettre recommandée en cas de renouvellement anticipé (si le montant maximum de la période est atteint). La date de la reconduction sera expressément signifiée.

ou

- tacitement à l'échéance de la période

En cas de non-reconduction :

Le titulaire en est informé expressément par lettre recommandée, au minimum 1 mois avant la fin de la période d'exécution en cours.

- **Clause sociale - Insertion :**

Le marché ne comporte pas de condition d'exécution à caractère social.

- **Clause environnementale :**

Le marché comporte une condition d'exécution à caractère environnemental : le titulaire et ses éventuels sous-traitants utiliseront des lubrifiants ayant des performances environnementales équivalentes aux Écolabels Européens. Pour les lubrifiants par exemple, voir l'écolabel européen : https://environmental-data.ec.europa.eu/ecolabel/groups/group_57.html . Il garantira une réduction de la dégradation du sol et de la pollution des eaux et certifiera que l'utilisation des lubrifiants est peu nocive pour l'eau et le sol et qu'ils contiennent une grande quantité de biomatériaux.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition des candidats, exclusivement par téléchargement sur le profil acheteur AWS :

http://marches-publics.valenceromansagglo.fr/

Il peut être téléchargé jusqu'à la date limite de réception des offres.

Afin d'être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier ou de recevoir des documents complémentaires, les candidats sont invités à s'identifier sur le profil acheteur en indiquant un nom et une adresse e-mail fiable afin de permettre à l'acheteur d'entretenir de façon certaine une correspondance électronique. Il appartient à l'opérateur économique de relever régulièrement son courrier électronique.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur l'emploi par la collectivité de moyens de communication dématérialisés, en particulier le profil acheteur : AWS. La responsabilité de la personne publique ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile ou encore s'il n'a pas suivi la procédure indiquée dans le document rédigé par AWS intitulé « Ouverture d'un compte entreprise » fourni au moment de l'inscription sur le site ou s'il n'a pas pris connaissance des conditions d'utilisation du profil acheteur téléchargeable sur le site en même temps que le DCE.

Pour toute question technique liée au téléchargement ou aux échanges sécurisés, il convient de contacter: support technique AWS :
(Tél. 04 80 04 12 60/ Courriel: support-entreprises@aws-france.com).

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- Règlement de la consultation
- Devis Quantitatif Estimatif valant Bordereau des prix unitaires (DQE valant BPU) pour les lots 1 et 2
- Cadre de la Réponse Technique (CRT)

Les pièces ci-dessus mentionnées ne doivent en aucun cas être modifiées par les candidats. En cas d'anomalie détectée, les candidats sont invités à en faire part sans retard au pouvoir adjudicateur en l'interrogeant via le profil acheteur.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications non substantielles sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Le candidat souhaitant répondre à plusieurs lots devra impérativement renvoyer un Acte d'engagement et un cadre de réponse technique par lot ainsi que les DQE BPU associés à chaque lot.

- **Visite de site conseillée**

Dans le cadre de la présente consultation, les candidats ont la possibilité d'effectuer une visite guidée de sites standards leur permettant de se représenter la nature des travaux à réaliser dans le cadre du présent marché.

Les candidats sont invités **avant le 20/11/2026** à demander à participer à une visite aux **2 adresses mail suivantes** :
david.wolf@valenceromansagglo.fr **et** gemapi@valenceromansagglo.fr .

- **Réponse et groupement :**

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Il est précisé qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Que le groupement soit conjoint ou solidaire, le paiement sera effectué sur un compte unique ouvert au nom des membres du groupement.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Réponse et sous-traitance :**

Les éventuelles demandes d'agrément des sous-traitants pourront être présentées au moment de la remise des offres, dans le respect de l'article R.2193-1 du Code de la Commande Publique.

Le candidat joindra dans ce cas en annexe à l'acte d'engagement une déclaration de sous-traitance (Formulaire DC4) comportant une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres ou le cas échéant de la date de remise d'une offre négociée.

3. PRÉSENTATION DES OFFRES

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

L'acheteur n'exige la présentation d'aucune variante.

- **Modalités de remise des offres :**

L'offre devra parvenir avant la date limite de remise des offres par voie dématérialisée sur le profil acheteur. Cette offre sera intégralement rédigée en langue française ou accompagnée d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, et exprimées en euro.

Accompagnement

Le support technique (Tél. 04 80 04 12 60/ Courriel : support-entreprises@aws-france.com) est à votre disposition en période ouvrée pour vous accompagner. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le support technique en « dernière minute ».

Transmission d'une copie de sauvegarde

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat peut adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique :

Soit par voie postale :
Direction Assainissement, Eaux Pluviales et Rivières- Valence Romans Agglo : 1 place Jacques Brel 26000 VALENCE

Soit contre récépissé (y compris services de livraison par sociétés spécialisées) :
Direction Assainissement, Eaux Pluviales et Rivières, 1 place Jacques Brel 26000 VALENCE - Entre 8H30 et 12H00 ou entre 13H30 et 17H30 (sauf le vendredi 17H00)

261595 / Entretien mécanique de la végétation sur les ouvrages et cours d'eau de Valence Romans Agglo / DENOMINATION DU CANDIDAT / «COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR ».

La transmission par télécopie n'est pas autorisée.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée.

- **Signature de l'offre :**

Il n'est pas utile de signer l'offre à ce stade : En répondant à la consultation, chaque soumissionnaire en a accepté les conditions. Même non signée, son offre l'engage pendant toute la durée de validité des offres. Nous demanderons uniquement **à l'attributaire du marché** de signer l'acte d'engagement (AE) : il recevra par la plateforme AWS un courrier avec le document à signer.
Attention : L'acheteur signera le contrat électroniquement, c'est-à-dire à l'aide d'un certificat de signature électronique. Par conséquent, **pour signer le contrat, l'attributaire devra lui aussi utiliser un certificat de signature électronique** et signera de préférence au **format PADES**. Une tolérance pourra toutefois être accordée jusqu'au 31 décembre 2026 si l'attributaire ne dispose pas d'une signature électronique.
Nous vous invitons donc à anticiper : un certificat de signature s'obtient sur commande (compter au moins 2 semaines). Lien vers la liste des autorités de certification qui le délivrent :
https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/confiance-numerique/la-signature-electronique-dans-le-cadre-des-marches-publics/
Bon à savoir : une signature électronique n'est pas une signature scannée ! *Une signature manuscrite apposée dans un document imprimé, puis scanné, ne donne pas la qualité d'original à ce document, mais d'une simple copie.* ***Seul le contrat signé avec un certificat de signature électronique par les deux parties a le statut de document original.***

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

- **Vérification de la capacité générale de l'entreprise :**

Les candidats qui ne présentent pas des garanties techniques, professionnelles, juridiques et financières suffisantes ne seront pas admis.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce jugement, les candidats doivent fournir les documents suivants qui devront également être joints pour **chacun des opérateurs économiques (co-traitance ou sous-traitance) sur lesquels ils s'appuient pour justifier de leurs capacités (à l'exception de la lettre de candidature (DC1))** :

Document	Descriptif
Formulaire DC1	Lettre de candidature, dûment complétée. A défaut de présentation de ce document, le candidat devra fournir tous les renseignements demandés dans ce formulaire.
Formulaire DC2	Déclaration du candidat, dûment complétée, concernant, entre autres, la capacité économique et financière du candidat (le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité objet du marché public pour les trois derniers exercices) et la capacité technique et professionnelle. A défaut de présentation de ce document, le candidat devra fournir tous les renseignements demandés dans ce formulaire.
Liste de références récentes	Prestations similaires réalisées au cours des 3 dernières années, indiquant : le montant, la date et le destinataire public ou privé (attestations du destinataire ou à défaut, déclaration du candidat). Ce point peut être renseigné dans un DC2.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60%)	Le critère prix sera apprécié sur la base du montant total HT du DQE/BPU
2. Valeur technique (40%)	Le critère valeur technique sera apprécié sur la base du cadre de réponse technique et de ses annexes, au regard de deux sous-critères :
- **Sc1 :** Moyens techniques (engins, ….) essentiellement, et humains, utilisés (75%)	
- **Sc2 :** Mesures de sécurité et de réduction des nuisances portées à l'environnement (25%)	

Afin de permettre la mise en œuvre de ces critères, l'offre des candidats est composée des documents présentés ci-dessous. Il est rappelé qu'il est impératif de fournir un dossier complet, entièrement conforme aux exigences du dossier de consultation.

Il est précisé que les candidats doivent remettre un dossier par lot auquel ils répondent :

- Acte d'engagement
- DQE valant BPU
- Cadre de réponse technique

Par ailleurs, en cas de cotraitance, le candidat présentera dans son offre :
- la répartition détaillée des prestations que chacun des membres s'engage à exécuter ;
- la répartition détaillée des paiements.

La méthode d'analyse retenue est la suivante :

Modalités de notation du prix (60%) :

L'offre la moins-disante obtient la note maximale de 10/10.
Les autres offres sont notées par application de la formule suivante :
Note brute = (offre la moins-disante/offre considérée) x 10 il manque la pondération

Modalités de notation de la valeur technique (40%) :

Une note brute sur 10 sera attribuée à chaque sous-critère, avec l'appréciation suivante :
10 : parfaite ; 9 : excellente ; 8 : très bonne ; 7 : bonne ; 6 : assez bonne ; 5 : moyenne ; 4 : médiocre ; 3 : assez faible ; 2 : faible ; 1 : très faible ; 0 : nulle.

Les notes de chaque sous-critère seront ensuite pondérées tel que prévu ci-dessus, puis additionnées pour obtenir la note initiale.

Dans un deuxième temps, la meilleure note initiale sera portée à la note maximale de 10/10 (sauf en cas d'offre unique).

Puis la note des autres offres sera recalculée par application de la formule : N = (n /MAX) x 10 x p

Dans cette formule, les paramètres ont la signification suivante :
N = Note recalculée et pondérée
n = Note technique initiale
MAX = meilleure note technique initiale
p = pondération du critère

Toute proposition qui obtiendra la note de 0 au sous-critère technique n°1 sera écartée d'office.

Si l'analyse des offres aboutit à une stricte égalité des notes, le classement sera réalisé sur la base de la meilleure offre financière.

- **Précision sur les jugements des offres :**

Les offres inappropriées seront systématiquement éliminées.
Les offres irrégulières seront éliminées si elles ne font l'objet d'aucune demande de régularisation de la part de l'acheteur.
Les offres inacceptables seront éliminées si elles demeurent inacceptables à l'issue de la négociation éventuelle.
Si l'analyse des offres aboutit à une stricte égalité des notes, le classement sera réalisé sur la base de la meilleure offre financière.

En cas de discordance entre le BPU et le montant inscrit à l'acte d'engagement, les indications portées sur l'acte d'engagement prévaudront en l'absence de toute demande de précisions ou de corrections d'erreurs matérielles.

- **Négociations :**

Une phase de négociation pourra être engagée ou non avec les trois premiers candidats. Elle pourra porter sur tous les éléments de l'offre, y compris le prix. Les négociations pourront se dérouler en une ou plusieurs étapes prenant la forme d'échanges écrits (électroniques) ou d'entretiens.
Lors de cette négociation, l'acheteur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur http://marches-publics.valenceromansagglo.fr. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Traitement par l'acheteur des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation**

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, l'acheteur garantit la confidentialité des données personnelles fournies par les candidats par le biais de leur offre remise pour la présente consultation.

Les informations collectées seront exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure, et ne seront pas communiquées à des tiers non – habilités.

Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations.

Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent.

L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Toute demande concernant le traitement des données personnelles collectées par l'acheteur dans le cadre de cette consultation doit être adressée à dpo@valenceromansagglo.fr

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :
- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
38022 GRENOBLE
Téléphone : 0476429000 / Télécopie : 0476518944